

MSDRO 21 P26

Didactique du droit II

L'évaluation (2)

Thèmes juridiques des séances et des séminaires

Étudiant·e·s :	Thème juridique :	Liens avec l'usage de l'IA ou la prise en compte de la durabilité (à préciser ultérieurement)	Date de la présentation :
1. Jean Marc 2. David 3. Hugo	Le droit pénal		27 mars (à Bienne)
1. Nadia 2. Nadia Z. 3. Iza	La responsabilité civile		24 avril (à St-Maurice)
1. Alexandra 2. Gilles 3. Romain	Le droit des contrats		1 ^{er} mai (à distance)
1. Blaise 2. Adrien 3. Shayegan	Les droits réels et le droit de la propriété		8 mai (à Genève)
1. Stéphane 2. Guillaume 3. Daniel	La protection des données et la propriété intellectuelle		22 mai (à Lausanne)
1. Myrto 2. Roxanne 3. Audrey	Le droit international		29 mai (à Lausanne)

Thèmes juridiques des séances et des séminaires

Thèmes juridiques :	Exemples de liens possibles avec l'usage de l'IA ou la prise en compte de la durabilité (à préciser ultérieurement)
La droit pénal (choisir un thème du droit pénal : une infraction, la procédure pénale, le droit des mineurs, le droit des sanctions, ...)	La commission d'infractions pénales favorisées par l'IA (notamment par des élèves) ; élaboration d'une simulation de procès grâce à l'IA Les sanctions du droit pénal dans les cas de justice climatique
La responsabilité civile (montrer le mécanisme de la RC ou choisir certains types de RC pour illustrer le fonctionnement de ce domaine, ...)	La recherche et l'analyse des règles légales de RC, ou la résolution de cas, avec l'IA ; La construction d'un polycopié de cours et d'exercices avec l'IA La responsabilité civile et les dommages matériels à l'environnement
Le droit des contrats (choisir un contrat - la vente - ou un thème comme la création de contrat ou la responsabilité contractuelle, ...)	L'élaboration d'un contrat avec l'IA La prise en compte des éléments de durabilité dans la formation des contrats
Les droits réels et le droit de propriété en particulier (la définition de la propriété ou l'encadrement juridique des biens communs, ...)	La consultation et l'analyse de la jurisprudence ou de la doctrine avec l'IA La réforme de la notion de propriété pour tenir compte des enjeux de durabilité
La protection des données et le droit de la propriété intellectuelle (le mécanisme de la LPD ou un droit de la PI, ...)	Les enjeux de l'IA pour la protection des données et le droit d'auteur La réforme du droit des brevets pour tenir compte des enjeux de durabilité
Le droit international public (choisir un thème particulier comme le droit des conflits, le droit humanitaire ou la structure du droit international, ...)	La présentation de la structure de l'ordre juridique international grâce à l'IA Les engagements des États dans la lutte contre le réchauffement climatique

Quelques rappels

L'interdiction de l'arbitraire

Pour le juriste, une évaluation **ne** doit **pas être arbitraire**, et doit respecter les principes de proportionnalité, d'égalité et de transparence

La protection contre l'arbitraire conférée par l'art. 9 Cst.

«Une décision est contraire à cette disposition constitutionnelle lorsqu'elle viole gravement une norme ou un principe juridique clair et indiscuté, ou contredit d'une manière choquante le sentiment de la justice et de l'équité.»

Jurisprudence du TF (par exemple ATF 4D_4/2015 ou ATF 128 I 177)

Pertinence, validité et fiabilité

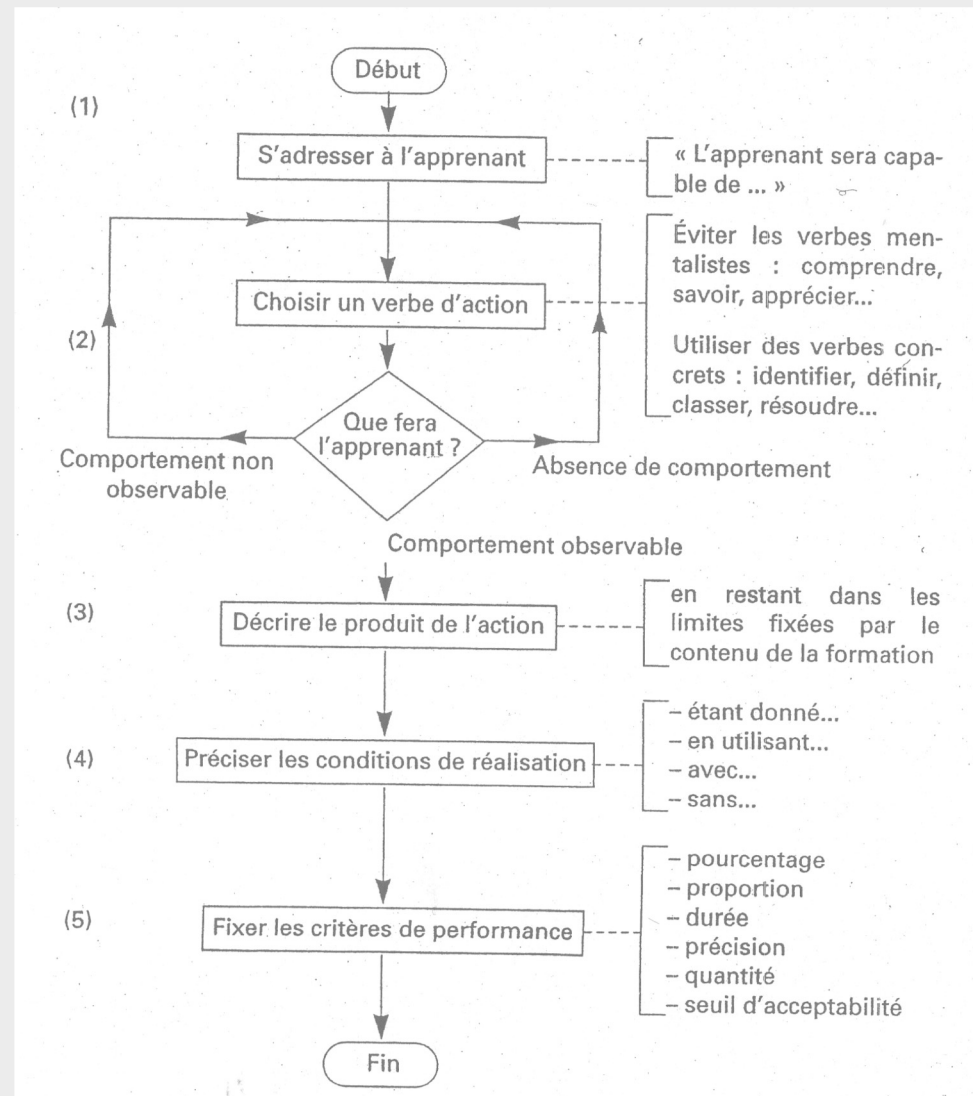
Pour les enseignant·es, une évaluation doit être **pertinente**, **valide** et **fiable**.

Cela implique :

- un respect des lois et règlements scolaires
- un alignement curriculaire cohérent
- une formulation précise des questions, puis une tarification et une pondération claire et distincte !

Une formulation spécifique et opérationnelle des questions

**des outils
(toujours les
mêmes !)
pour
construire une
évaluation**



L'opération- nalisation des consignes, pourquoi ?

- Pour rédiger des questions claires et complètes :

= donner *toutes* les conditions de réalisation (nbre de mots, nbre de lignes, des paragraphes distincts, faire des phrases, utiliser des mots clés, élaborer des schémas, dessiner,...)

= anticiper des réponses *observables* en signalant *toutes* les conditions de réussite (termes exacts et vocabulaire, nbre d'éléments attendus, ordre et hiérarchie, arguments et justification, forme et style, méthode de résolution, ...)

- Pour faciliter l'attribution des points et la correction :

= reprendre les conditions de réussite et les tarifier de manière équitable question par question (et après les pondérer !)

Exemple de l'utilité de la formulation spécifique et opérationnelle

Question : « Donnez la définition du contrat de vente »

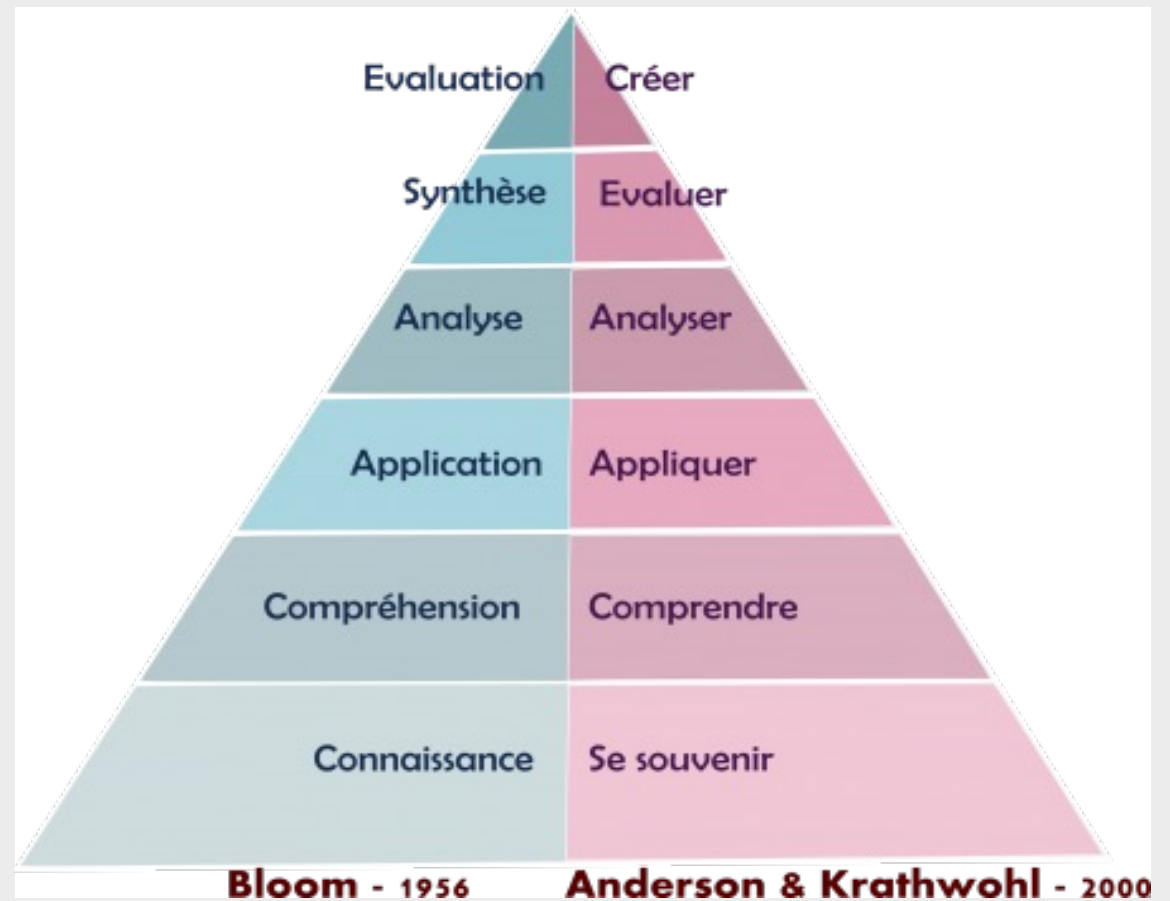
- « La vente est un contrat par lequel le vendeur s'oblige à livrer la chose vendue à l'acheteur et à lui en transférer la propriété, moyennant un prix que l'acheteur s'engage à lui payer (art. 184 CO). »
- Combien de points faut-il attribuer à cette question ?
- Peut-on considérer comme fausses les réponses suivantes :

C'est le papier qui prouve qu'on a bien vendu ou acheté une chose à quelqu'un d'autre

- Comment modifier la question de départ pour qu'elle soit spécifique et opérationnelle ?

La taxonomie

des outils
(toujours les
mêmes !)
pour
construire une
évaluation



La taxonomie, pourquoi ?

- Pour s'assurer d'une réelle intégration de la matière : dépasser la simple restitution de connaissances pour démontrer la maîtrise de compétences !
- Pour varier les types de questions et justifier une pondération : différentes productions (du QCM à l'écriture d'une synthèse, en passant par l'utilisation et l'analyse de documents divers)

Objectifs croissant par ordre de complexité

1. savoirs
2. compréhension
3. application
4. analyse
5. synthèse
6. évaluation/création

Outils d'évaluation croissant par ordre d'ouverture

QCM
question classique
exercice
problème
sujet de synthèse
dissertation

La taxonomie, pourquoi ?

- Pour ne pas favoriser uniquement certains types d'élèves (ceux qui apprennent par cœur, ceux qui misent sur la réflexion, ceux qui s'appuient sur des savoir-faire, ...)
- Pour aider les élèves dans leur réflexion en les amenant progressivement vers des questions plus complexes (dans la même évaluation ou dans des évaluations successives)



Nom, prénom :

Classe :

Date :

	Nombre de points / Pondération / Barème	
Partie 1 : restitution de connaissances	(..... / x pts) x 20 =	Nbre de pts au total : / 100 pts
Partie 2 : application et analyse de documents	(..... / x pts) x 30 =	Note :
Partie 3 : synthèse et résolution de cas	(..... / x pts) x 50 =	[(nbre de pts total / 100) x 5] + 1

Évaluation : *thème* (chap. x),

Partie 1 : restitution de connaissances (20 %)

Question 1

XXX

.....

.....

.....

/ x pts

Partie 2 : application et analyse de document (30 %)

Question 2

XXX

.....

.....

.....

/ x pts

Partie 3 : synthèse et résolution de cas (50 %)

Question 2

XXX

.....

.....

.....

/ x pts

The screenshot shows a spreadsheet titled 'Calcul_Notes_RODG'. It contains two tables for calculating the final grade. The first table, 'Formule magique du barème fédéral', shows a calculation where 13 points from Part 1 and 4.25 points from Part 2 result in a final grade of 4.25. The second table, 'Evaluation en deux parties (pondération des parties) avec bonus de +0,1', shows a calculation where 20 points from Part 1 and 13 points from Part 2 result in a final grade of 4.986363636. The third table, 'Evaluation en trois parties (pondération des parties) avec bonus de +0,1', shows a calculation where 20 points from Part 1, 13 points from Part 2, and 10 points from Part 3 result in a final grade of 5.957142857.

Formule magique du barème fédéral		
Nbre de pts obtenus :	Note :	
13	4.25	(changer dans la formule le nombre de pts total)

Evaluation en deux parties (pondération des parties) avec bonus de +0,1		
Pts partie 1	Nbre de pts obtenus	Pondération
	7.5	25
Pts partie 2	14.5	52.72727273
	total des pts :	77.72727273
	note	4.886363636
	bonus ortho	0.1
	note finale	4.986363636

Evaluation en trois parties (pondération des parties) avec bonus de +0,1		
Pts partie 1	Nbre de pts obtenus	Pondération
	20	30
Pts partie 2	13	37.14285714
Pts partie 3	10	30
	total des pts :	97.14285714
	note	5.857142857
	bonus ortho	0.1
	note finale	5.957142857

Corriger une évaluation de droit

Les critères de distinction entre le droit public et le droit privé :

- **Le critère des personnes impliquées**

Droit public si l'Etat ou une corporation de droit public (en tant que détenteur de la puissance publique) est en cause, droit privé si seulement des privés sont en cause

- **Le critère de la subordination**

Droit public si la norme implique un rapport de subordination, droit privé si la norme consacre un rapport d'égalité

- **Le critère des intérêts en cause**

Droit privé si la norme tend à sauvegarder des intérêts particuliers, droit public si la norme vise à protéger l'intérêt général

Question 7

Pour chacun des items suivants, vous déterminez s'il s'agit d'une situation ou d'une loi relevant du droit privé ou du droit public (6 x 0,5 pt), puis vous justifiez votre réponse en expliquant comment vous avez appliqué le/les critère/s déterminant/s (6 x 2 pts). Vous nommez le/les critère/s utilisé/s.

	Droit public	Droit privé
1. Le Service des Sports de la ville de Fribourg a décidé de faire un geste pour les clubs de foot de la ville : il achète 300 ballons Nike qu'il va distribuer aux équipes. Le magasin de sport <i>Foot SA</i> est tout heureux d'avoir pu vendre son stock de ballons à la ville à un bon prix.		
Justification :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
2. Armand est agent de la police cantonale de Fribourg. Avec son collègue Joseph, ils ont surpris Kevin en flagrant délit d'excès de vitesse devant l'ECGF grâce à un nouveau radar sophistiqué. Armand et Joseph dénoncent Kevin au juge pénal.		
Justification :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
3. Jessica et Delphine, deux amies de longue date, ont décidé de créer une société de conseils pour les couples qui rencontrent des problèmes. Jacques et Josette vont les voir et acceptent de payer 200.- CH une séance de thérapie.		
Justification :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

.....		
.....		
4. Jessica et Delphine, pour augmenter leur chiffre d'affaires, vendent aussi des antidépresseurs achetés sur internet. Malheureusement, ces produits ne peuvent être vendus qu'en pharmacie. Dénoncées par la police du commerce, elles reçoivent une grosse amende.		
Justification :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
5. La loi fédérale sur la concurrence déloyale qui interdit toute pratique commerciale contraire à la bonne foi entre les entreprises suisses		
Justification :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
6. La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct qui détermine les impôts que les personnes physiques et morales doivent payer à la Confédération		
Justification :		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

/ 15 pts

Total des pts : / 29 pts

Note :

[(nbre de pts / 29) * 5 + 1]

Exercice

- Chacun·e a reçu 4 copies d'élèves; il s'agit de la dernière question d'une évaluation de droit.
- Chacun·e a corrigé les 4 copies reçues et a calculé les points qu'il·elle a attribués à chaque copie (x points sur 10 points) !

Quelques remarques préalables

- Vous n'avez pas donné le cours sur cette matière aux élèves qui ont été évalués !
 - Vous ne connaissez pas ces élèves
 - Vous ne savez pas ce qui a été particulièrement travaillé, ni comment
- Vous n'avez pas conçu vous-même cette évaluation !
- Vous n'avez corrigé que 4 copies (et pas les mêmes) et une seule question de l'évaluation !
- Vous n'êtes que **18 enseignants** à avoir fait cet exercice !



**Prudence dans l'interprétation
des résultats...**

Les résultats de vos corrections

Résultats, pour quelques copies d'élèves, des corrections de la question 7 de l'évaluation sur les domaines du droit

	Copie 1	Copie 2	Copie 3	Copie 4	Copie 5	Copie 6	Copie 7	Copie 8	Copie 9
Iza	3,5	6	3,35				9,5		
Nadia M.	1,5	4,5	2,5				10		
Adrien	2	3	1,5				5		
Roxanne	0	4	2,5	5					
Stéphane	0,5	4,5	4	5,5					
Guillaume	1,5	3,5	5	5,5					
Romain				6,5	7	7,5	10		
Gilles				3,5	5,5	6	8		
Blaise				2,5	2,5	5	7,5		
Audrey	2			7	7	5			
Jean-Marc	2			5	5,5	6,5			
Shayegan	2			6	7	6,5			
Myrto				3,5			10	7	4,5
Alexandra				3			6,5	6,5	9
Nadia Z.	3,5						10	7	4,5
Hugo	0						6	5,5	4
Daniel	1,5						9	9	4,5
David	0						7,5	6	8
Ecart maximum	3,5	3	3,5	4,5	4,5	2,5	5	3,5	5

Exercice

Rassemblez-vous en 3 groupes :

- Groupe 1 : Iza, Roxanne, Romain, Audrey, Myrto, Hugo
- Groupe 2 : Nadia M., Stéphane, Gilles, Jean-Marc, Alexandra, Daniel
- Groupe 3 : Adrien, Guillaume, Blaise, Shayegan, Nadia Z., David

Comparez vos corrections : pour quels éléments êtes-vous d'accord ? où se trouvent les divergences principales ? Expliquez à vos collègues les difficultés que vous avez rencontrées lors de la correction.

Concentrez-vous **sur les copies qui présentent les plus grands écarts dans vos corrections**, et, *sans entrer dans le contenu de chaque correction*, chaque groupe formule des hypothèses qui expliquent ces écarts!

Rédigez vos hypothèses sur le document en ligne disponible sur www.gaius.ch.

Vos hypothèses expliquant les écarts constatés entre vos corrections ?

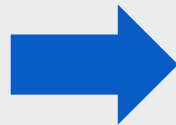
Quelles difficultés pour la correction de copies en droit ?

- Comment corriger sans corrigé et sans le détail de la pondération ?
- Comment prendre en compte les différents éléments des réponses et l'exhaustivité de chaque justification ?
 - deux points pour 1, 2 ou 3 critères de distinction
 - des raisonnements plus ou moins développés (précision de l'argumentation; rigueur du développement; 3 mots corrects et le raisonnement bon, est-ce suffisant ?)
 - les implicites pris en compte (imaginer et interpréter ce que l'élève a compris ou écrit; la manière dont j'ai compris la réponse; s'arrêter strictement à la lettre)
 - des points négatifs pour les éléments incorrects
 - des points bonus pour les réponses *plus* que complètes
 - des réponses inattendues
 - faire des compensations entre les parties de la question
- Que faire si la croix peut être mise dans les deux colonnes ?
- Comment prendre en compte le lien entre la croix et la justification ou la logique des éléments de la justification (la cohérence des réponses) ?
- Est-ce qu'on tient compte de l'utilisation d'un vocabulaire juridique ?

Les constats de l'exercice...

De nombreuses divergences :

- dans la manière de prendre compte les différents éléments des réponses et l'exhaustivité de chaque réponse (raisonnement ou pas, l'ensemble de la réponse, les implicites, les éléments incorrects, 1-2-3 critères,...)
- dans la sévérité ou la tolérance face aux réponses variées des élèves
- dans la prise en compte du soin, de l'orthographe, ...



Des écarts conséquents entre les différents évaluateurs !!!

(et seulement pour 1 question et quelques copies !)

L'apport critique de la docimologie

- Les travaux en docimologie : rigueur, abondance et convergence

Mais faible influence sur les pratiques d'évaluation !
- Un constat général : relativité et disparité
 - une objectivité impossible (même une note chiffrée précise n'est pas une mesure physique !)
 - des rites et des mythes tenaces
 - La courbe de Gauss
 - Les habitudes personnelles (*sévère* ou *gentil*; *noter large* ou *étroit*)
 - Le 1 et le 6
 - La note exacte
 - La proclamation des résultats
 - La *moyenne de classe* = *qualité du prof* ?
 - ...
- Une conclusion provisoire : un *doute méthodique* pour améliorer l'efficacité de l'évaluation

Des biais à éviter lors de la correction :

Effet de fatigue ou d'ennui

peut engendrer laxisme ou sur-sévérité

Effet de halo

Le professeur, influencé par des caractéristiques de présentation (soin, écriture, orthographe) surestime ou sous-estime la note.

Effet de relativation

Plutôt que de juger intrinsèquement d'un travail, les professeurs jugent ce dernier en fonction des travaux dans lesquels il est inséré.

Effet de contamination

Les notes attribuées successivement aux différents aspects d'un même travail s'influencent mutuellement.

Effet de tendance centrale

Par crainte de surévaluer ou de sous-évaluer un élève, le professeur groupe ses appréciations vers le centre de l'échelle.

Effet de l'ordre de correction

Devant un nouveau travail ou un nouveau candidat à évaluer, un juge se laisse influencer par la qualité du candidat précédent. Un travail moyen paraîtra bon s'il suit un travail médiocre.

Effet de stéréotypie

Le professeur maintient un jugement immuable sur la performance d'un élève, quelles que soient ses variations effectives.

Effet de flou

Les objectifs poursuivis et les critères de notation ne sont pas toujours définis avec précision.

Effet de trop grande indulgence et de trop grande sévérité

Certains juges sont systématiquement trop indulgents ou trop sévères dans toutes leurs évaluations.

Tiré de : <http://francois.muller.free.fr/diversifier/index.htm> (consulté le 25.02.2026)

A lire :

Barlow M., « Les épithètes de l'évaluation scolaire : objectivité et imaginaire des notes chiffrées », in Barlow M., *L'évaluation scolaire, mythes et réalités*, Paris, ESF, 2003.

Dubus A., « Production de notes : les déformations du jugement », in Dubus A., *La notation des élèves; comment utiliser la docimologie pour une évaluation raisonnée*, Paris, Armand Colin, 2006.

Réflexions des étudiants : comment éviter ces biais ?

Sur les précautions à prendre lors de la phase de préparation de l'évaluation

Sur des précautions éventuelles à prendre après la phase de correction

Sur des aspects organisationnels, techniques ou didactiques durant la phase de correction

Une « bonne » évaluation est une évaluation qui permet de **communiquer** clairement avec chaque élève **au sujet de ses apprentissages** !



RAPHAËL PASQUINI

Quand la note devient constructive

Évaluer pour certifier et soutenir les apprentissages